



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

communiqué de presse

**L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT**



La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), est un des services régionaux de l'Etat constitué dans le cadre de la révision des politiques publiques.

Sous l'autorité du préfet de région, elle agit sur l'ensemble des politiques menées par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat. Issue de la réunion de la Direction régionale de l'environnement (DIREN), de la Direction régionale de l'équipement (DRE) et de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), la DREAL rassemble plus de 500 personnes.

Elle pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement et des deux lois qui en découlent.

Lutter contre le changement climatique, prévenir les risques technologiques et naturels, réduire la pollution de l'air et de l'eau, stopper l'érosion de la biodiversité, promouvoir une ville durable, développer les transports alternatifs à la route, répondre aux importants besoins en logement, connaître et faire connaître l'environnement, impulser un nouveau modèle de développement sont autant de priorités de cette direction régionale.

Passer à l'ère du développement durable

Aujourd'hui, toutes les politiques de l'Etat doivent passer à l'ère du développement durable. La tempête Xynthia est venue nous rappeler cruellement que la nature est là et que les conséquences de ses sautes d'humeur peuvent être dramatiques, si l'homme ne les a pas prises en compte au préalable.

Le développement durable, ce n'est ni le retour à une ère antérieure supposée meilleure, encore moins un frein au développement. C'est d'une part, une prise en compte responsable, par tous les acteurs, des enjeux de l'environnement. Ceci suppose pour l'Etat d'éclairer sur les enjeux, qui sont bien souvent de moyen terme, et donc de faire preuve de pédagogie, et d'un haut niveau d'expertise en prenant en compte la dimension sociale.

Ainsi par exemple, isoler une maison, c'est bien pour l'environnement, mais aussi pour le portefeuille. Les transports en commun dans une ville sont de nature à rendre celle-ci plus agréable, plus conviviale, à rapprocher les habitants, bref à améliorer la qualité de vie. Une meilleure qualité de l'eau, c'est l'assurance que les coûts globaux d'obtention de l'eau potable vont baisser et que nos cours d'eau vont redevenir des espaces à côté desquels il fait bon vivre. Et puis bien sûr la réduction des risques sur le littoral peut sauver des centaines de vies dans les prochaines années tout en donnant des perspectives de développement à long terme.

Ainsi la feuille de route de la DREAL est simple : contribuer à faire du développement durable une réalité, une nouvelle perspective de développement, un nouvel espoir, une nouvelle dynamique, pour les quatre millions d'habitants de la région. Pour cela elle devra toujours davantage expliquer le sens et les motifs de son action, accompagner les acteurs et au premier rang desquels les élus et les entreprises. Cela suppose une grande transparence dans les processus d'élaboration de ses avis, et d'être au cœur d'un réseau maillé, avec les autres services de l'Etat, les opérateurs publics, et les institutions majeures de la région. L'Etat est indépendant d'esprit, sa politique est claire, sa mise en œuvre suppose de convaincre avant de contraindre.

Mettre en oeuvre les lois Grenelle, de la stratégie nationale du développement durable, en s'appuyant sur une forte territorialisation et l'implication de l'ensemble des services de l'Etat en région.

Des actions concrètes :

1. **Plan de submersion littorale – Wateringues** : La région Nord – Pas de Calais est particulièrement concernée par les risques de submersion marine liée aux effets du changement climatique et par leurs conséquences sur les inondations des zones basses poldérisées constituant les wateringues.

Deux démarches ont été initiées par la DREAL, depuis 2006, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire :

1. Une action sur le littoral destinée à mieux assurer son développement et sa protection. La caractérisation de l'aléa de submersion marine sur les zones littorales et arrière – littorales a donné lieu à la production d'un premier rapport d'étude, en septembre 2009, faisant la synthèse des connaissances en la matière.

Près de 90 % des ouvrages de défense contre la mer (dunes principalement) ne sont pas en bon état. Trois plans de prévention des risques d'inondation doivent être finalisés en intégrant le risque lié au changement climatique pouvant générer, selon le GIEC, une élévation du niveau de la mer de plus d'un mètre.

Ce travail se poursuit par la construction et la validation de modélisation qui devront permettre, après calibration, de simuler les évolutions à venir dans différentes hypothèses.

2. Une démarche de recherche de solutions pérennes permettant de sécuriser l'avenir des wateringues, système d'assèchement et d'évacuation des eaux du secteur arrière littoral Nord – Pas de Calais du delta de l'Aa qui a permis un fort développement de cette zone de polders où 400 000 personnes résident.

Ces démarches sont en parfaite cohérence avec la demande de Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, suite aux événements de la tempête Xynthia, d'organisation d'une concertation, par Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin, d'ici le 21 octobre, sur le projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides.

2. **Plan Climat 2010**: La mise en œuvre du plan régional du Plan Climat adopté par la France suite au sommet de Copenhague touche plusieurs domaines clés:

1. **L'énergie**, avec la réalisation du Schéma Régional de l'Eolien (SRE) (*présenté à la presse en février 2010*), premier volet du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) prévu par le Grenelle et qui aura dans ses objectifs la qualité du diagnostic à réaliser et la mise en place d'une fonction Observatoire.
2. **Les transports** : La région est particulièrement concernée par les mesures prises en faveur des transports en commun. Déjà, lors du 1^{er} appel à projets national sur les TCSP (transports en commun en site propre) de 2009, trois projets ont été retenus sur Lens (Tramway), Lille (Ligne de bus à haut niveau de service Roubaix – Hem) et Valenciennes (projet Valway de bus à haut niveau de service), représentant près de 60 km (+ 60%) de voie nouvelle pour un montant d'aide de l'Etat d'environ 84 M€, le 10^{ème} de l'enveloppe nationale.

Pour le 2^{ème} appel à projets national, lancé au printemps 2010, plusieurs projets devraient faire l'objet de propositions, sur la Communauté Urbaine de Lille – Métropole, le secteur de Béthune – Bruay et celui de Douai, permettant d'augmenter de près de 50 km le réseau de transport en commun à haute performance dans la région, ainsi que des améliorations de capacité de la ligne 1 du métro lillois, pour un montant prévisionnel de demande d'aide de l'Etat de plus de 100 M€ pour les projets connus à ce jour.

D'autres réflexions sont également en cours, sur Dunkerque, Calais ainsi que dans le périmètre de l'Aire Métropolitaine Lilloise où les enjeux de transport sont importants (*Voir ci-dessous la démarche de cohérence sur l'AML*).

L'ensemble des dossiers de proposition doit être remonté pour le 8 octobre prochain à Paris (MEEDDM) mais l'Etat en région a mis en place une gouvernance spécifique ayant pour objectif, avant cette date, de vérifier la

complétude des dossiers et leur qualité afin d'augmenter les chances de sélection de ces projets au plan national. Dans ce cadre, les projets présentés feront l'objet d'un examen préalable le 17 septembre prochain.

3. **Le Plan d'adaptation au changement climatique** qui doit prévoir les mesures à mettre en œuvre pour pallier les évolutions inévitables du climat en cours. Une concertation interrégionale sera lancée le 1er octobre prochain, au Nouveau Siècle à Lille. Cette concertation, touchant les régions Haute – Normandie, Picardie et Nord – Pas de Calais, fait suite à une concertation nationale ayant donné lieu à la production de rapports disponibles sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-remise-du-rapport-des-groupes.html>.

L'ensemble des avis issus des réunions inter-régionales de concertation sera ensuite débattu lors d'une table ronde nationale organisée fin octobre 2010.

4. **Agendas 21 locaux** : trois nouveaux projets territoriaux à l'examen pour la reconnaissance du label Agenda 21 locaux (Dunkerque, Lille et Haubourdin)
4. Région pilote pour la mise en œuvre du Plan de développement des "**métiers de la croissance verte**" lancé par Valérie Létard au mois de juin. Réponse à l'appel à projets en partenariat avec la Région pour une enveloppe de 800 k€.
5. **Assises nationales des risques technologiques** : Douai le 21 octobre 2010. Manifestation de référence au plan national sur le sujet des risques technologiques, les assises réunissent les acteurs majeurs afin de présenter et débattre sur les avancées en la matière en ayant comme objectif de participer à la mise en place d'une "culture du risque".

Sept ateliers traiteront, en présence de spécialistes du domaine, des divers aspects des risques technologiques, en matière d'urbanisme, de vieillissement des installations, d'évaluation des risques ou des effets sanitaires et impacts différés, mais également en termes de compétences, de concertation et de réglementation.

Elles seront clôturées par Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

6. **Démarche de cohérence Aménagement / Transport sur le territoire de l'Aire Métropolitaine Lilloise (AML)** : La première phase de cette démarche initiée par l'Etat en octobre 2009, avec la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, touche à sa fin avec la production d'un état des lieux et d'un recensement des différents projets concernant l'urbanisation, les transports et la "trame verte et bleue". Les différents produits doivent être présentés pour validation lors d'un Comité de pilotage prévu avant la Toussaint.

Ce comité de pilotage permettra également de caler la méthodologie de travail pour la seconde phase de la démarche consistant à une analyse des cohérences et incohérences possibles entre ces trois aspects du développement du territoire de l'AML.

Cette démarche est suivie de près au plan national, de par son caractère novateur au regard des principes mis en avant à l'occasion du Grenelle et s'agissant d'une démarche visant à définir une stratégie de territoire à long terme qui pourra, si les partenaires en éprouvent le besoin, se traduire par une Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD), nouvel outil prévu par la loi Grenelle.

7. En application des engagements du Grenelle, un plan d'action national **ECOPHYTO 2018** a été lancé visant à réduire de 50 % les consommations de produits phytosanitaires d'ici 2018. Il a été procédé, le 3 septembre dernier, à l'installation du Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS), instance associant de façon très large toutes les parties prenantes.



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

DOSSIER DE PRESSE
ANNEXES



Éléments d'information sur la biodiversité

**Éléments d'information sur les Zones Naturelles d'Intérêt
Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Éléments d'information sur le Développement Durable

Information sur l'organisation des Assises nationales des risques

Eléments d'information sur la biodiversité

La biodiversité, un enjeu national et régional

Placée au carrefour de quatre des neuf régions bio géographiques européennes (alpine, continentale, atlantique et méditerranéenne), la France abrite des écosystèmes très variés. Cette richesse engage la responsabilité de la France dans la perte de biodiversité puisqu'elle est au 8^{ème} rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement en danger.

Le constat est sans appel : la communauté scientifique estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons dans le monde – 1,8 million recensées aujourd'hui sur sans doute 10 à 30 millions – pourrait être rayée de la carte d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition. Sont concernés un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers de tous les amphibiens et 70% des plantes.

En 1960, une loi créait les parcs nationaux ; en 1976, la France promulguait une loi sur la protection de la nature. À partir de cette date, tous travaux ou projets d'aménagement ont été soumis à des études d'impact, et obligation a été faite aux maîtres d'ouvrage d'engager des mesures pour supprimer, réduire et compenser ces impacts. Cette loi est également à l'origine des listes d'espèces animales et végétales sauvages protégées et des réserves naturelles. C'est également au début des années 80 que l'inventaire du patrimoine naturel est lancé par l'Etat, à travers la cartographie des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La cartographie de ces ZNIEFF a inspiré toute la politique du Ministère en charge de l'Ecologie depuis les années 80 : mise en place du réseau Natura 2000 dans le but de préserver les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire ; création des Réserves Naturelles Nationales visant à placer sous protection forte et gérer des sites naturels d'intérêt national ; lancement de Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées visant à connaître, protéger et valoriser certaines espèces patrimoniales à fort enjeu.

Quelques chiffres

- 25% de la faune mondiale a disparu entre 1970 et 2003, et 50% des espèces vivantes connues pourraient disparaître d'ici un siècle.
- 60% des écosystèmes de la planète ont été dégradés au cours des 50 dernières années.
- La France compte 136 des 218 habitats d'intérêt communautaire (dont la conservation est un enjeu au niveau européen) et plus de 35 200 espèces animales et végétales sur les 1,8 million connues aujourd'hui dans le monde.
- Un quart des poissons d'eau douce de la planète se trouvent dans l'outremer français, de même que 16% des plantes vasculaires ou encore 12% des reptiles terrestres et 7% des oiseaux nicheurs.
- L'outre-mer héberge 3 500 espèces végétales et 400 animaux vertébrés uniques au monde. 10% des récifs coralliens et des lagons mondiaux sont situés dans les eaux placées sous juridiction française. Ceux-ci représentent 95% de la biodiversité côtière nationale. Les collectivités d'outre-mer hébergent globalement plus d'espèces pour tous les groupes que la France métropolitaine.
- La France est le deuxième pays européen en nombre d'espèces d'amphibiens, avec 55% des espèces européennes.
- 274 espèces d'oiseaux sont aussi d'intérêt communautaire.
- Avec ses 778 espèces mondialement menacées présentes sur son territoire, la France se situe au 8e rang des pays les plus concernés.
- 58% des espèces d'oiseaux nidifiant en Europe se reproduisent en France.

La stratégie nationale pour la biodiversité et le Grenelle

Autre étape clé : l'adoption en 2004 de la stratégie nationale pour la biodiversité, conformément aux orientations de la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 ; celle-ci est déclinée en dix plans d'action sectoriels (patrimoine naturel, agriculture, forêt, mer, outre-mer, international, urbanisme, infrastructures de transports terrestres, recherche, tourisme). Création d'aires protégées, réseau Natura 2000 en terre et en mer, programme de préservation des espèces... autant d'actions engagées pour lutter contre la perte de diversité biologique. **Le Grenelle a donné un grand coup**

d'accélérateur à toutes ces politiques, avec une centaine d'engagements qui visent précisément à lutter pour la biodiversité. La création de la Trame verte et bleue en est un des fleurons. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... en d'autres termes assurer leur survie. **Cette trame vise ainsi à restaurer la continuité écologique des milieux naturels, et notamment des cours d'eau, à travers les futurs Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.** En complément, **la stratégie nationale de création d'aires protégées**, en cours d'élaboration, vise à placer sous protection forte 2% du territoire terrestre national d'ici dix ans. **La mise en place des aires marines protégées** vise par ailleurs à couvrir 10% des eaux placées sous la souveraineté de l'Etat d'ici 2015 : dans ce cadre, 10 parcs naturels marins sont en projet à travers la France. Globalement, **depuis 2007, le budget de l'Etat dédié à la protection de la nature et à la restauration de la biodiversité a été en constante augmentation**, comme en témoignent les nombreux « postes Grenelle » créés au sein des administrations en charge de la biodiversité.

Mieux connaître pour mieux préserver

En application de la convention d'Aarhus (sur l'accès à l'information environnementale) et de la directive européenne INSPIRE, l'Etat a créé en 2007 le **Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)**. Au travers du SINP, l'Etat français organise les systèmes d'information et développe la connaissance scientifique et l'observation du patrimoine naturel. La mise à disposition de cette information est une des clefs de la participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

En Nord Pas-de-Calais, le **Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN)** est la déclinaison opérationnelle du SINP. L'atlas des paysages du Nord Pas-de-Calais, intégrant la notion d'écopaysage, contribue également à cet objectif de connaissance de notre patrimoine naturel.

2010, Année internationale de la biodiversité

Force est de constater qu'il y a sans doute un manque de connaissance et de prise de conscience sur la perte dramatique de la biodiversité, et c'est précisément ce à quoi s'attelle en priorité le programme de l'Année de la biodiversité en France. **La France a lancé le portail [www. biodiversite2010.fr](http://www.biodiversite2010.fr) en début d'année.** Chacun peut y trouver une somme d'informations pour mieux comprendre ce qu'est la biodiversité, pourquoi elle est si importante pour l'humanité et quels moyens existent pour la préserver. Ce portail permet également de fédérer l'ensemble des initiatives françaises nationales, régionales ou locales visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de la bio diversité. Labellisées «2010, Année internationale de la biodiversité», ces initiatives sont présentées dans ce portail. L'Etat lance également d'autres chantiers en faveur de la biodiversité en 2010 : **les Atlas de la Biodiversité dans les Communes**, lancés dans un réseau de 1 000 communes au niveau national (dont Haubourdin dans le Nord), visent à améliorer la connaissance de la biodiversité au niveau communal et sensibiliser la population locale à ces enjeux. **2010 a également vu la création de l'Observatoire National de la Biodiversité.** L'engagement n°79 du Grenelle de l'environnement, traduit dans la Loi dite « Grenelle I » en son article 25, prévoit la création d'un Observatoire de la biodiversité, s'appuyant sur le SINP. Cet Observatoire national de la biodiversité a vocation à constituer l'outil d'accompagnement et de suivi de la Stratégie nationale de la biodiversité en ce qu'elle représente l'interface politique entre les enjeux de la biodiversité et l'ensemble des autres enjeux politiques.

L'Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais

En application de la Stratégie Nationale de la Biodiversité, le Nord Pas-de-Calais, région dynamique, très impliquée dans la préservation de son patrimoine naturel, consciente de l'urgence écologique, s'engage dans une démarche novatrice en France : l'Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais s'associent et **créent ensemble l'Observatoire de la biodiversité du Nord Pas-de-Calais.**

Financé à 25% par l'Etat, 25% par la Région et 50% par l'Europe (FEDER), cet outil novateur, au service de tous et accessible à tous, **produira chaque année des indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en Nord Pas-de-Calais.** Au nombre de 53 pour l'année 2010, les indicateurs de biodiversité permettront de suivre, entre autres, l'évolution de l'abondance des oiseaux communs et des poissons d'eau douce et marins, l'évolution de la teneur en polluants dans les eaux ou encore la surface de milieux naturels artificialisés chaque année.

Les objectifs :

Christine Diéval, responsable du service communication | 03 20 13 48 76 | christine.dieval@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Thumai - 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 - www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

- Analyser et interpréter les informations collectées par le Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) et les acteurs partenaires (données de connaissance de la faune, la flore et les champignons);
- Dresser un état de la biodiversité régionale et l'effet des politiques publiques (Trame verte et Bleue, Réserves naturelles nationales et régionales, Natura 2000, etc) notamment au regard des objectifs européens, et les mettre, le cas échéant, en perspective avec les territoires et pays voisins ;
- Mettre à disposition une information naturaliste simple et accessible au grand public et aux décideurs publics et privés ; communiquer, informer et valoriser l'information sur la biodiversité par le biais de manifestations, de colloques et de conférences ;
- Contribuer à l'élaboration des stratégies régionales.

Les résultats obtenus permettront également d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en matière de protection de la nature :

- les Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées de faune et de flore sauvages ;
- le réseau Natura 2000 ;
- la Trame Verte et Bleue ;
- le réseau des Réserves Naturelles Nationales et Régionales.

Chaque année, par le biais de manifestations, de communications internet, de publications, l'Observatoire décrira notre environnement naturel, son évolution, en positif ou en négatif et explicitera les politiques engagées pour le protéger. Véritable outil de partage de la connaissance, l'Observatoire de la biodiversité entend informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre, à commencer par les habitants du Nord Pas-de-Calais.

Eléments d'information sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La mise en place des ZNIEFF a été initiée en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Les ZNIEFF sont un outil national d'inventaire permettant de visualiser les zones de grand intérêt écologique (ZNIEFF I) et de grands ensembles écologiques cohérents (ZNIEFF II). Les définitions actuelles des différents types de ZNIEFF sont les suivantes (circulaire n°914-71 du 14 mai 1991) :

- *ZNIEFF de type I : « Secteurs de superficie en général limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ».*
- *ZNIEFF de type II : « Grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes ».*

En région Nord/Pas-de-Calais la première génération de ZNIEFF représente environ 32% du territoire régional soit 3 982,68 km², avec 321 ZNIEFF (293 ZNIEFF I et 28 ZNIEFF II).

La modernisation des ZNIEFF est mise en place en 1995. La modernisation des ZNIEFF entreprise en Nord Pas-de-Calais constitue donc une véritable opportunité en terme d'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques de notre patrimoine naturel. Les ZNIEFF reposent sur une justification scientifique de leur intérêt écologique, patrimonial et fonctionnel. En particulier, elles sont fondées sur la présence d'espèces ou d'habitats naturels dits déterminants.

Des prestataires sont sollicités pour la récolte et la synthèse des données de terrain, à titre d'exemple :

- le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) pour les habitats et la flore ;
- le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord/Pas-de-Calais (GON) pour la faune ;
- la Société Mycologique du Nord de la France (SMNF) pour la fonge.

La région a été délimitée en 5 secteurs pour une modernisation progressive sur l'ensemble du territoire.

- en 2006 : Scarpe-Escaut (secteur test)
- en 2007 : Littoral
- en 2008 : Avesnois
- en 2009 : Artois/Ouest Pas-de-Calais / Boulonnais
- en 2010 : Flandres - Lys / Cambrésis / Audomarois

Le programme ZNIEFF a été désigné outil principal de l'évaluation de la biodiversité par le MEEDDM et fait partie de l'engagement 74 du Grenelle de l'environnement « Arrêt de l'érosion de la biodiversité pour 2010 et au-delà ». Les ZNIEFF modernisées seront intégrées dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique dont l'échéance est prévue fin 2012.

Chaque secteur fait l'objet d'un travail bibliographique préparatoire, de prospections de terrain, de délimitation de nouvelles ZNIEFF et de rédaction de fiches descriptives. Ces éléments sont ensuite soumis à la validation du CSRPN dont les remarques sont ensuite intégrées. Une validation définitive du MNHN via le logiciel ZNIEFF clôture la démarche.

Les inventaires qui sont réalisés dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF sont réalisés dans le cadre d'un protocole validé scientifiquement par le CSRPN. Ainsi, les zones recensées comme présentant un intérêt écologique particulier sont inventoriées au regard de la présence d'espèces et habitats déterminants de ZNIEFF.

Les fiches descriptives des ZNIEFF modernisées du secteur test Scarpe-Escaut ont été validées par le CSRPN plénier du 19 juin 2009. Les contours et les fiches descriptives pour la Flandre maritime ont été validés par le CSRPN plénier du 30 septembre 2009. La zone Littoral sud sera discutée en CSRPN restreint le 22 septembre 2010, pour une validation effective au CSRPN plénier du 12 octobre 2010. La validation régionale des secteurs Artois / Ouest Pas-de-Calais / Boulonnais et Flandres -

Lys / Cambrésis / Audomarois aura lieu pour moitié le 12 octobre 2010, l'autre moitié ayant vocation à être validée lors du CSRPN plénier de décembre 2010. Pour le planning de ces deux derniers secteurs, seules seront validées en CSRPN les ZNIEFF déjà existantes en cours de révision. Les propositions de création de ZNIEFF seront validées par le CSRPN début 2011.

La mise en ligne des données déjà validées sera réalisée durant l'été 2010. Par la suite, les données seront mises en ligne régulièrement sur le site internet de la DREAL par l'intermédiaire de la base de données communales et du portail cartographique Carmen.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit aux aménagements projetés de "détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier" des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

Ainsi, tout zonage, réglementation ou réservation d'espace public qui autoriserait des travaux détruisant ou dégradant les milieux inventoriés comme ZNIEFF, sont susceptibles de conduire à l'annulation du PLU.

Éléments d'information sur le Développement Durable

Au plan national

La promulgation, le 12 juillet 2010, de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2". Texte d'application de la loi "Grenelle 1" du 3 août 2009, la loi "Grenelle 2" va permettre d'amplifier la dynamique insufflée dès 2008, qui a d'ores et déjà porté ses fruits **1** (+ 600 % de solaire photovoltaïque, = 90 % sur l'éolien, 17 000 exploitation agricole converties au BIO, ...), en constituant une véritable "boîte à outils" pour la mise en oeuvre de **six chantiers majeurs** concernant:

L'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification :

Relèvement des normes de construction, objectif de réduction de consommation énergétique de 38 % sur le parc ancien en 2020, renforcement du Code de l'urbanisme pour influencer sur l'aménagement du territoire pour diminuer les besoins de déplacements, réduire la pression de la péri-urbanisation,

Les transports: impulsion sur les transports en commun urbains et péri-urbains (2,5 Md€ consacrés au 2^{ème} appel à projets sur les TCSP), modernisation des péages autoroutiers, développement des véhicules électriques

L'énergie: réalisation d'un Schéma régional sur le Climat, l'Air et l'Energie favorisant les énergies renouvelables, et de Plans Climats Territoriaux, ...

La préservation de la biodiversité et le développement d'une agriculture durable: Elaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique en partenariat Etat – Région, le développement des "Trames Vertes et Bleues", le renforcement des mesures permettant de retrouver un bon état écologique des eaux **2** et de mieux gérer les interfaces avec la mer et le littoral, ..., certification volontaire "Haute Valeur Environnementale" (HVE)

La prévention des risques, la protection de la santé et la gestion durable des déchets: Lutte contre les pollutions lumineuses, surveillance de la qualité de l'air intérieur, développement des Plans d'exposition au bruit, des Plans de prévention des risques technologiques et naturels, ..., un objectif de 40 % de valorisation des déchets (compostage, méthanisation, recyclage de matières premières, ...), Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE)

L'instauration d'une gouvernance adaptée aux enjeux écologiques, sociaux et économiques de la société: Réforme des études d'impacts et des enquêtes publiques, Etiquetage du "coût carbone" des produits, participation de la société civile, ...

L'adoption, le 27 juillet dernier par le Comité Interministériel pour le Développement Durable (CIDD), de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010 - 2013.

La SNDD 2010 – 2013 est structurée en 9 défis et constitue un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs, publics et privés, dans leur action en faveur du développement durable et d'une "économie verte et équitable":

- La consommation et la production durable
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et les énergies
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- La santé publique, la prévention et la gestion des risques

- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- Les défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.

La SNDD est assortie d'indicateurs dont la mesure fait l'objet d'un rapport annuel rendu public.

Au plan régional

La mise en oeuvre des lois Grenelle, comme de la SNDD, s'appuie sur une forte territorialisation et l'implication de l'ensemble des services de l'Etat en région. Dans ce cadre, plusieurs actions phares peuvent être mises en avant dans la région Nord – Pas de Calais:

Plan de submersion littorale – Wateringues : La région Nord – Pas de Calais est particulièrement concernée par les risques de submersion marine liée aux effets du changement climatique et par leurs conséquences sur les inondations des zones basses poldérisées constituant les wateringues.

Deux démarches ont été initiées par la DREAL, depuis 2006, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire :

Une action sur le littoral destinée à mieux assurer son développement et sa protection. La caractérisation de l'aléa de submersion marine sur les zones littorales et arrière – littorales a donné lieu à la production d'un premier rapport d'étude, en septembre 2009, faisant la synthèse des connaissances en la matière.

Près de 90 % des ouvrages de défense contre la mer (dunes principalement) ne sont pas en bon état. Trois plans de prévention des risques d'inondation doivent être finalisés en intégrant le risque lié au changement climatique pouvant générer, selon le GIEC, une élévation du niveau de la mer de plus d'un mètre.

Ce travail se poursuit par la construction et la validation de modélisation qui devront permettre, après calibration, de simuler les évolutions à venir dans différentes hypothèses.

Une démarche de recherche de solutions pérennes permettant de sécuriser l'avenir des wateringues, système d'assèchement et d'évacuation des eaux du secteur arrière littoral Nord – Pas de Calais du delta de l'AA qui a permis un fort développement de cette zone de polders où 400 000 personnes résident.

Ces démarches sont en parfaite cohérence avec la demande de Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, suite aux événements de la tempête Xynthia, d'organisation, par Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin, d'une concertation, d'ici le 21 octobre, sur le projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides.

Plan Climat 2010: La mise en oeuvre au plan régional du Plan Climat adopté par la France suite au sommet de Copenhague touche plusieurs domaines clés:

L'énergie, avec la réalisation du Schéma Régional de l'Eolien (SRE) (*présenté à la presse en février 2010*), premier volet du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) prévu par le Grenelle et qui aura dans ses objectifs la qualité du diagnostic à réaliser et la mise en place d'une fonction Observatoire.

Les transports: La région est particulièrement concernée par les mesures prises en faveur des transports en commun. Déjà, lors du 1^{er} appel à projets national sur les TCSP (transports en commun en site propre) de 2009, trois projets ont été retenus sur Lens (Tramway), Lille (Ligne de bus à haut niveau de service Roubaix – Hem) et Valenciennes (projet Valway de bus à haut niveau de service), représentant près de 60 km de voie nouvelle pour un montant d'aide de l'Etat d'environ 84 M€. Pour le 2^{ème} appel à projets national, lancé au printemps 2010, plusieurs projets devraient faire l'objet de propositions, sur la Communauté Urbaine de Lille – Métropole, le secteur de Béthune – Bruay et celui de Douai, permettant d'augmenter de près de 50 Km le réseau de transport en commun à haute performance dans la région, ainsi que des améliorations de capacité de la ligne 1 du métro lillois, pour un montant prévisionnel d'aide de l'Etat de plus de 100 M€ pour les projets connus à ce jour.

D'autres réflexions sont également en cours, sur Dunkerque, Calais ainsi que dans le périmètre de l'Aire Métropolitaine Lilloise où les enjeux de transport sont importants (*Voir ci-dessous la démarche de cohérence sur l'AML*).

L'ensemble des dossiers de proposition doivent être remontés pour le 8 octobre prochain à Paris (MEEDDM) mais l'Etat en région a mis en place une gouvernance spécifique ayant pour objectif, avant cette date, de vérifier la complétude des dossiers et leur qualité afin d'augmenter les chances de sélection de ces projets au plan national. Dans ce cadre, les projets présentés feront l'objet d'un examen préalable le 17 septembre prochain.

Le Plan d'adaptation au changement climatique qui doit prévoir les mesures à mettre en oeuvre pour pallier les évolutions inévitables du climat en cours. Une concertation interrégionale sera lancée le 1er octobre prochain, au Nouveau Siècle à Lille. Cette concertation, touchant les régions de Haute – Normandie, Picardie et Nord – Pas de Calais, fait suite à une concertation nationale ayant donné lieu à la production de rapports disponibles sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-remise-du-rapport-des-groupes.html>.

L'ensemble des avis issus des réunions inter-régionales de concertation sera ensuite débattu lors d'une table ronde nationale organisée fin octobre 2010.

Agendas 21 locaux: 3 nouveaux projets territoriaux à l'examen pour la reconnaissance du label Agenda 21 locaux (Dunkerque, Lille et Haubourdin)
Région pilote pour la mise en oeuvre du Plan de développement des "**métiers de la croissance verte**" lancé par Valérie Létard au mois de juin. Réponse à l'appel à projets en partenariat avec la Région pour une enveloppe de 800 k€.

Démarche de cohérence Aménagement / Transport sur le territoire de l'Aire Métropolitaine Lilloise (AML) : La première phase de cette démarche initiée par l'Etat en octobre 2009, avec la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, touche à sa fin avec la production d'un état des lieux et d'un recensement des différents projets concernant l'urbanisation, les transports et la "trame verte et bleue". Les différents produits doivent être présentés pour validation lors d'un Comité de pilotage prévu avant la Toussaint.

Ce comité de pilotage permettra également de caler la méthodologie de travail pour la seconde phase de la démarche consistant à une analyse des cohérences et incohérences possibles entre ces trois aspects du développement du territoire de l'AML.

Cette démarche est suivie de près au plan national, de par son caractère novateur en regard des principes mis en avant à l'occasion du Grenelle et s'agissant d'une démarche visant à définir une stratégie de territoire à long terme qui pourra, si les partenaires en éprouvent le besoin, se traduire par une Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD), nouvel outil prévu par la loi Grenelle.

Information sur l'organisation des Assises nationales des risques

La Dreal Nord – Pas-de-Calais organise, avec le réseau des Dreal et le Meeddm, les Assises Nationales des Risques Technologiques à Douai depuis 2004. Cette journée de rencontres est devenue la manifestation de référence sur le sujet des risques technologiques au niveau national. La prochaine édition se tiendra le 21 octobre 2010.

L'objectif est de réunir les acteurs majeurs afin de débattre des avancées en matière de prévention des risques technologiques, d'informer, et de participer à la mise en place d'une culture du risque.

Les thèmes 2010

- Tout ce qu'il faut savoir sur l'actualité des risques technologiques depuis 2 ans et ce qui est à venir
- Quel devenir pour les industries à risques en France

Sept ateliers en parallèle pour débattre sur :

- Les mesures de maîtrise de l'urbanisation : tous concernés
- La maîtrise du vieillissement des installations : un enjeu de taille
- Qu'attend-on comme compétences et formation dans le domaine des risques ?
- Les instances de concertation et la transparence : efficacité et perspectives d'évolution
- Evaluation des risques sanitaires : où en est-on ?
- Quelle gestion des effets sanitaires et des impacts différés des catastrophes ?
- Réformes, inspection des ICPE et nouveau visage de l'Etat

Organisation de la journée

8h30 : Accueil des participants

9h30 : Ouverture des Assises, discours officiels

10h00 : Table Ronde « actualité des risques, tout ce qu'il faut savoir sur l'actualité des risques technologiques depuis deux ans »

11h15 : Intervention de Patrick Lagadec

11h35 : Ateliers

13h05 : Déjeuner

14h35 : Restitution des ateliers

15h35 : Table ronde : « quel devenir pour les industries à risques en France ? »

16h50 : Clôture des Assises, intervention de Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat

17h20 : Conférence de presse

Les Assises sont organisées avec le partenariat de l'UIC Nord – Pas-de-Calais, Nord Nature Environnement, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, Amaris et l'INERIS.

Les SPPPI de France participent également à l'événement à travers des contributions thématiques (vidéos, textes, ...) qui seront diffusées au sein des ateliers correspondants. Cet événement est financé par le MEEDDM, la CAD, l'UE (fonds Feder), la région et des industriels.